

Bruxelles, le 10 septembre 2014

Monsieur Elio Di Rupo  
*Premier Ministre*  
Rue de la Loi 16  
1000 BRUXELLES

N/réf: GL/IB/14/012

### Accord de partenariat UE-Canada

Monsieur le Premier Ministre,

Les négociations de l'accord de partenariat UE-Canada (CETA) sont en cours de finalisation. Une réunion importante aura lieu ce vendredi 12 septembre au Conseil, rassemblant 28 experts techniques de haut niveau mandatés par les États membres de l'Union européenne au sein du Comité pour les politiques commerciales (*Trade Policy Committee*).

Il s'agit d'une occasion clé pour les représentants des États membres de faire valoir l'inquiétude des citoyens qu'ils représentent quant à la nature de ce projet de Traité. Cette inquiétude est fondée sur plusieurs aspects.

Les textes dont nous disposons au sujet du Traité CETA nous informent que l'ISDS (*Investor-State Dispute Settlement*) y est maintenu.

L'ISDS est apparu au centre de l'attention publique à travers les négociations pour le Traité transatlantique entre l'UE et les États-Unis (TTIP). La CGSP, de même que l'ensemble des Fédérations syndicales européennes et internationales de services publics, et de nombreux groupes citoyens tant en Europe qu'au Canada, rejettent fermement cette procédure anti-démocratique qu'est l'ISDS.

Nous sommes par ailleurs extrêmement inquiets au sujet de l'étendue du chapitre inclus dans CETA concernant les services et l'investissement. Car, même si des restrictions à l'accès au marché demeurent pour les services publics dont le champ est en-dehors de l'ISDS, cela ne garantit pas pour autant une protection adéquate face aux violations du "traitement juste et équitable", par exemple dans le cas de la remunicipalisation.

En bref, s'il demeure une clause ISDS dans l'accord, il deviendra impossible de protéger pleinement les services publics ou tout processus de prise de décision gouvernementale face à une activation de ce mécanisme.

L'*Investor-State Dispute Settlement* aura également un impact sur les marchés publics et concessions. Il est impossible au stade actuel de garantir que les entreprises ne vont pas contester les décisions relatives aux marchés publics qui interféreraient avec leurs attentes de retour sur investissements.

Nous réitérons ici notre conviction que les entreprises ne doivent pas avoir le droit de passer outre ou condamner des décisions de gouvernement qui relèvent de processus démocratiques!

L'ISDS existe déjà dans l'Accord de Libre-Échange Nord-Américain (NAFTA). Les résultats sont calamiteux, entraînant le blocage d'un grand nombre de décisions politiques répondant à l'intérêt général et à la sauvegarde du bien commun, condamnées par des entreprises dans le cadre de la procédure ISDS.

L'évaluation de l'impact sur le développement durable (*EU's Sustainability Impact Assessment*) faite par l'UE au sujet du CETA a recommandé que ce mécanisme de règlement des différends ISDS ne fasse pas partie de l'accord, conseillant de ne conserver que l'habituel mécanisme d'État à État.

L'évaluation de l'impact sur le développement durable (*EU's Sustainability Impact Assessment*) faite par l'UE au sujet du CETA a recommandé que ce mécanisme de règlement des différends ISDS ne fasse pas partie de l'accord, conseillant de ne conserver que l'habituel mécanisme d'État à État.

Le texte du CETA garde cependant la référence à l'ISDS pour le règlement des différends d'entreprises à États.

Nous vous demandons dès lors d'exiger instamment et sans conditions le retrait de l'ISDS de cet accord CETA, ainsi que de l'accord UE-USA "TTIP". Ce recours à un processus totalement non démocratique de règlement des différends doit être définitivement gelé dans ces deux projets de traités, sa présence dans le CETA constituant par ailleurs un réel danger qu'il soit automatiquement appliqué dans le TTIP.

L'ISDS, s'il est appliqué, aura des conséquences désastreuses sur les droits des travailleurs, le maintien de services publics de qualité et la protection de l'environnement.

Enfin, outre le mécanisme ISDS, notre inquiétude se porte également sur l'application d'une "liste négative" des services publics qui pourraient bénéficier d'un traitement national, doublée d'une "liste positive" pour l'accès de ces services au marché. Il est dangereux pour la sauvegarde de services publics de qualité qu'une liste négative leur soit appliquée, qui aurait comme conséquence la possible libéralisation de tout service non explicitement écarté. L'approche européenne a jusqu'à présent toujours été basée sur l'adoption de listes positives. La liste négative, outre le fait de faciliter la libéralisation des services publics, empêche toute prise en compte par le gouvernement de besoins changeants ou nouveaux via la création de services ad hoc.

Le contrôle des marchés et la régulation financière figurent parmi les cibles premières de cette nouvelle approche.

Nous vous enjoignons dès lors à rejeter fermement l'adoption de cette liste négative concernant les services.

Enfin, nous vous enjoignons à demander aux négociateurs de s'assurer que le CETA garantit le droit des gouvernements de définir, organiser et réguler les services publics et ce, à tous niveaux! Il n'est pas possible de geler définitivement des besoins publics! Le CETA et d'autres accords doivent garantir l'exclusion des services publics de leur champ d'application, de même que l'espace de décision politique suffisant pour définir et réguler les services publics dans le futur. Il est de plus particulièrement important d'empêcher toute zone d'ombre: l'éducation, les soins de santé, les services liés à l'eau et les services sociaux, par exemple, doivent être entièrement et définitivement exclus de ces accords, indépendamment de leur organisation et source de financement.

Il nous semble plus que jamais nécessaire et urgent que nos mandataires politiques au niveau européen relayent la voix des citoyens en exigeant l'arrêt des négociations tant que demeurent ces procédures irrespectueuses du droit européen tel qu'entériné dans le TFUE.

En vous remerciant de l'attention et du suivi que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes salutations distinguées.

Gilbert Lieben  
secrétaire général